



REGLEMENT CONCOURS 10 JUIN 2018

- ☞ Concours fédéral « OPEN » Spécial Sparidés
- ☞ Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- ☞ Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- ☞ Amorçage libre (3 paquets fournis par le Club, le reste à la charge des participants.)
- ☞ Appâts à volonté (à la charge des participants.)
- ☞ Pêche au mouillage obligatoire, pas de dérive.
- ☞ Fréquence Concours **Canal 72**

ZONE DE PECHE :

Le PERTUIS D'ANTIOCHE , limité dans l'ouest par la longitude 001°30'000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46°03'000

CLASSEMENT :

Le classement individuel se fera, selon la méthode FIPS point place.

- Tous les Sparidés de taille minimale à 25 cm
- Au plus grand nombre de points (1point = 1gramme)

Il y a lieu tout d'abord d'établir le classement pour chaque bateau en fonction des poids, ensuite prendre tous les 1er classés des bateaux pour en faire un classement en poids, ensuite prendre les 2ème, 3ème, dans les mêmes conditions. Pour plus amples informations, il aura lieu de se reporter au règlement FIPS Mer

Ensemble RESPECTONS la Mer



BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCOURS 10 JUIN 2018 SKIPPER

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Catégorie : ___

Club : _____ N° de licence : _____ avec cachet médical

Nom du bateau : _____ Port d'attache : _____

Adresse mail : _____ Indispensable

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Signature :

Engagement : Gratuit pour les skippers

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 26 Mai date réception de courrier. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.**

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de : OPS à :

OPS

Franck HURIEZ

559 Rue de la Couarde

17190 Saint-Georges d'Oléron

Franck Huriez 06 14 50 59 12 / José Carneiro 06 60 19 51 33

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte

Ensemble RESPECTONS la Mer